



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
10 juillet 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 6 juillet 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026

APPROUVÉ

POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – LOTISSEMENTS PLEIN SUD – SOVIA — AVENANT N°3 A LA CONVENTION INITIALE (PROLONGATION DU DÉLAI).

APPROUVÉ

POINT 4. ACQUISITION DE TERRAIN - ALIGNEMENT DE RUE.

APPROUVÉ

POINT 5. DÉLÉGATIONS DU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

APPROUVÉ

POINT 6. TAUX DE VACATION D'UN INTERVENANT POUR UN SÉMINAIRE DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ.

APPROUVÉ

POINT 7. ACHAT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DU BUHLFELD -ROUTE D'ISSENHEIM.

APPROUVÉ

POINT 8. DROITS DE PLACE MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE LA VILLE DE SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 9. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.

APPROUVÉ

POINT 10. MODALITÉS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DU 1ER DÉCEMBRE 2025 AU 31 MAI 2026.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 10 juillet 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO

